



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION n° 2024-39 du 3 avril 2024

OBJET : Autorisation donnée au Maire de signer la convention de partenariat entre la Ville d'Arpajon et le Théâtre Brétigny – Scène Conventionnée d'intérêt national Arts & Humanités dans le cadre de la saison culturelle 2023-2024

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 32</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 1</p> <p>Date de la convocation : 19 mars 2024</p>	<p>L'An deux mille vingt-quatre le trois avril, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u></p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, Mme CAZER, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, M. FERRIE, Mme GAUTHIER, Mme PERDEREAU, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI, Mme PERRON, Mme BLANC</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u></p> <p>Mme JANIN par Mme TALLEC, M. GOURTAY par M. CRUZILLAC, M. DANIEL par Mme PERDEREAU</p> <p><u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</u></p> <p>Mme LE MAÎTRE</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

M. EMMENECKER est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2024-39 du 3 avril 2024

OBJET : Autorisation donnée au Maire de signer la convention de partenariat entre la Ville d'Arpajon et le Théâtre Brétigny – Scène Conventionnée d'intérêt national Arts & Humanités dans le cadre de la saison culturelle 2023-2024

Le Théâtre Brétigny a fermé ses portes en décembre 2023 de façon temporaire pour des travaux de rénovation et propose pour les deux prochaines saisons, une programmation nomade dans les 21 communes de Cœur d'Essonne Agglomération.

Dans ce cadre, la ville d'Arpajon recevra deux spectacles à l'espace Concorde et mettra à disposition la salle Degas ainsi que le matériel d'éclairage et de sonorisation.

L'achat des deux spectacles sera effectué par le Théâtre Brétigny. La recette sera perçue par le Théâtre Brétigny.

Les deux spectacles ont été sélectionnés en commun accord entre la commune et le Théâtre Brétigny. Ils permettront chacun d'accueillir une séance scolaire gratuite pour les écoles d'Arpajon et une séance tout public avec entrée payante.

Spectacle n°1 : « Céleste, ma planète » présenté par La compagnie des Hommes est un spectacle de théâtre jeune public de Didier Ruiz adapté du livre de Timothée de Fombelle, en forme de fable écologique. Cette compagnie a été en résidence triennale sur les communes d'Arpajon, La Norville et Saint Germain lès Arpajon.

Spectacle n°2 : « Ça s'peut pas » présenté par le théâtre du menteur est un spectacle familial qui aborde les thèmes contemporains de l'imagination et des dommages causés par l'abondance des écrans. Cette compagnie a été en résidence triennale sur les communes d'Arpajon, La Norville et Saint Germain lès Arpajon.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le partenariat entre la commune et le Théâtre Brétigny pour la saison 2023-2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la fermeture pour travaux du Théâtre Brétigny et l'opportunité d'accueillir sur le territoire communal des propositions artistiques dans le cadre de la saison nomade de cet opérateur culturel investi à l'échelle de notre intercommunalité,

CONSIDÉRANT que le partenariat est un dispositif qui permet l'accès à la culture pour les scolaires et la population d'accéder par le biais de deux spectacles professionnels choisis de concert par la commune et le Théâtre Brétigny,

VU l'avis de la commission animations de la ville du 5 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville d'Arpajon et le Théâtre Brétigny.

DONNE pouvoir au Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.
Le Maire,
Christian BERAUD.

Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire,



Christian BERAUD.

Accusé de réception en préfecture
091-219100211-20240403-202439-DE
Reçu le 09/04/2024